



# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de la convocation : 26/03/2024

Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence, Gabriel POULET, Serge RECOLET, Didier ROUMEAS, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, BANDERIER Jacky, FERREUX Morgane.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Éric MATHIEU

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

### 1. Ordre du jour :

- Approbation du PV du 19 mars 2024
- Impayés
- Commune : Compte administratif 2023, compte de Gestion 2023, affectation du résultat 2023
- Vote des taxes
- Budget Primitif 2024
- Attribution de subventions aux associations
- Création d'un budget lotissement
- Droit de préemption sur des parcelles boisées
- Lotissement : étude de sols
- Voirie : travaux route de la Charne
- Questions diverses.

L'approbation du PV du 19 mars 2024 est reportée à la prochaine séance

### 2. Commune, compte administratif 2023 : Délibération n°24020

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Reports de l'exercice précédent		271 675,53 €		93 813,50 €	- €	365 489,03€
Opération de l'exercice	428 092,17 €	520 439,18 €	123 751,12 €	155 336,01 €	551 843,29 €	675 775,19 €
TOTAUX	428 092,17 €	792 114,71 €	123 751,12€	249 149,51 €	551 843,29 €	1 041 264,22 €
Résultats		364 022,54 €		125 398,39 €		489 420,93 €
Résultats de clôture		364 022,54 €		125 398,39€		489 420,93 €
TOTAUX		364 022,54 €		125 398,39€	- €	489 420,93 €
Restes à réaliser						- €
Totaux cumulés en €		364 022,54 €	€	125 398,39€		489 420,93 €

Compte administratif présenté par le 1er adjoint, Monsieur Michel GAILLARD. Madame le maire a quitté la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

### **3. Commune, Compte de Gestion 2023 : Délibération n°24021**

Madame la Maire présente le compte de gestion établi le SCG de SAINT CLAUDE. Le résultat est identique au compte administratif 2023. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

### **4. Commune, affectation du résultat 2023 : Délibération n°24023**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant que celui-ci fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 364 022,54 €
- Un excédent d'investissement de 125 398,38 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit

#### **AFFECTATION**

Report en fonctionnement R 002	364 022,54 €
Report en investissement R1068	0.00 €
Report en investissement R001	125 398,38€

Le Conseil Municipal, l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

### **5. Vote des taxes locales 2024 : Délibération n°24022**

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Selon les textes en vigueur, l'augmentation du taux de la taxe d'habitation implique l'augmentation des taux de taxes foncières.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal n'a pas souhaité modifier la pression fiscale sachant que la base augmente tous les ans, et décide de voter à l'unanimité, les taxes de la commune ainsi :

- TFB : 37.87 %
- TFNB : 19.39 %
- TH : 13.98 %

### **6. Commune, Budget primitif 2024**

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 Commune élaboré par la commission finance.  
Budget primitif 2024

- Section fonctionnement : 925 480.91 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).
- Section investissement : 883 578.91 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).

Vote : Pour : 11 – Contre : 0

Le budget primitif 2023 Commune est adopté par le Conseil Municipal.

### **7. Attribution de subventions aux associations**

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les subventions ne sont attribuées qu'aux associations qui en font la demande écrite et sur présentation des comptes de résultats.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention :

1. de 30 € par élève habitant la commune de Doucier, qui sera versée sur le compte « foyer des élèves du collège de Clairvaux les Lacs » pour :
  - Voyage pédagogique à la base nautique de Bellecin : 1 élève
  - Voyage pédagogique à Paris : 2 élèves
  - Voyage pédagogique à Londres : 2 élèves
2. de 300€ à l'ADMR
3. de 300€ à l'ASCD pour la bibliothèque
4. de 60€ à l'association Le Souvenir Français

### **8. Création d'un budget lotissement : Délibération n°24019**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le permis d'aménager du Lotissement route de Chalain a été déposé. Il convient de créer un budget Lotissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du

budget annexe dénommé « budget annexe lotissement communal « route de Chalain », ce budget sera assujéti à TVA.

#### **9. Budget annexe Lotissement : Délibération n°24025**

Suite à la création du budget lotissement, le conseil municipal décide d'adopter le budget soumis par la commission finance, à l'unanimité :

- Section fonctionnement : 169 280,00€ (sections équilibrées en dépenses et recettes).
- Section investissement : 100 000,00€ (sections équilibrées en dépenses et recettes).

#### **10. Droit de préemption sur des parcelles boisées : Délibération n°24026**

Madame le Maire expose au conseil municipal que les parcelles boisées cadastrées G 178 d'une superficie de 28a 90ca et G 179 d'une superficie de 1ha 16a 92ca, situées au lieu-dit Sous la Baume, sont mises en vente. Conformément à l'article L 331-22 du code forestier, la commune dispose d'un droit de préemption sur les parcelles boisées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'exercer le droit de préemption institué par l'article L331-22 du code forestier sur les parcelles boisées cadastrées G178 et G179 ;
- d'entériner le prix d'acquisition est de neuf mille cinq cent euros (9 500,00€) et de prendre à sa charges les frais d'un montant de mille neuf cent trente-cinq euros (1 935,00€) à parfaire ou à diminuer ;

#### **11. Lotissement étude de sols : Délibération n°24027**

Madame le Maire expose que tout vendeur d'un terrain non bâti doit fournir au moment de la vente une étude de sol type G1. Celle-ci identifie les risques géotechniques d'un terrain et définit des principes généraux de construction permettant de prévenir le risque. Elle doit permettre d'affiner l'évaluation du risque à l'échelle du terrain.

En vue de vendre les 5 lots du lotissement route de Chalain, il convient de réaliser l'étude de sols G1. Trois sociétés ont été sollicitées : GEOTEC de Quétigny, AIN GEOTECHNIQUE de Bellignat et SIGA GEOTECHNIQUE de Lons le Saunier.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- que la réalisation de cette étude de sol est nécessaire pour la vente des 5 lots du Lotissement Route de Chalain
- de retenir la société la moins disante : SIGA GEOTECHNIQUE de Lons le Saunier pour un montant de 560,00€HT

#### **12. Voirie, travaux route de la Charne**

La commune de Charcier a engagé des travaux de voirie, route de la Charne ; un devis a été sollicité pour la réfection de l'enrobé depuis la limite de la commune de Doucier sur 204ml à la société Bonnefoi TP qui a été retenue par la commune de Charcier.

Le conseil municipal décide de surseoir à sa décision dans l'attente d'autre devis.

#### **13. Questions diverses :**

Une société organisatrice d'évènement a sollicité la commune pour organiser des marchés nocturnes en période estivale. Pour cette année le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Le 24 avril 2024 un forum JOB d'été aura lieu à Clairvaux les Lacs

Le 06 avril 2024 une compétition de Football aura lieu au city park

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

#### **Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :**

Le secrétaire ;  
Eric MATHIEU

Le Maire  
Nathalie ROUX

